|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/119-F** |
| **3 juillet 2017** |
| **Original: anglais** |
| Compte rendu  de la  troisième séance plénière | |
| Mercredi 17 mai 2017, de 9 h 40 à 12 h 30 | |
| **Présidente**: Mme E. Spina (Italie) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités: | Documents |
| 1 | Déclaration du Ministre des technologies de l'information et de la communication de l'Arabie saoudite | – |
| 2 | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants | [C17/15](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0015/fr) |
| 3 | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information | [C17/17](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0017/fr) |
| 4 | Déclaration du Secrétaire, Ministère de l'information et de la communication, Népal | – |
| 5 | Activités de l'UIT relatives à l'Internet | [C17/33](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0033/fr), [C17/86](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0086/fr) |

# 1 Déclaration du Ministre des technologies de l'information et de la communication de l'Arabie saoudite

1.1 M. Abdullah Amer Alsawaha, Ministre des technologies de l'information et de la communication del'Arabie saoudite,prononce la déclaration reproduite à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/en/council/2017/ties/Documents/Saudi-Arabia-e.pdf>.

# 2 Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (Document [C17/15](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0015/fr))

2.1 L'ancien Vice-Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants présente le Document C17/15.

2.2 Les conseillers remercient le Groupe de travail pour le travail inlassable qu'il a accompli sur ce que les gouvernements considèrent comme une question cruciale. Certains conseillers soulignent les mesures prises dans leur pays en vue de protéger les enfants contre la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle en ligne et d'encourager une sensibilisation accrue au problème. Deux conseillers indiquent que la consultation des jeunes en ligne devrait être menée dans les six langues officielles des Nations Unies, afin d'encourager un maximum de personnes à répondre. Des conseillers insistent sur la nécessité de collaborer avec des organisations internationales, dans le cadre du système des Nations Unies et en dehors de ce système, en particulier l'UNICEF et l'UNESCO, afin de tirer parti de leurs programmes et de l'échange de leurs données d'expérience. Ils mettent également l'accent sur la nécessité d'inviter un large éventail de parties prenantes à rechercher des solutions, qu'il s'agisse des fournisseurs de services, des établissements scolaires, ou des parents – qui, bien souvent, ne sont pas aussi rompus aux technologies que leurs enfants – sans parler des jeunes enfants eux-mêmes, dont un nombre impressionnant a fourni des éléments d'information intéressants en réponse au questionnaire. Un conseiller se félicite des quatre séries de lignes directrices établies par l'UIT en ce qui concerne la protection en ligne des enfants, à l'intention des enfants, des parents et des éducateurs, des professionnels du secteur et des décideurs. Un autre conseiller exhorte l'UIT à continuer d'élaborer des indicateurs sur les bonnes pratiques, pour diffusion aux Etats Membres.

2.3 Un conseiller suggère d'élargir le mandat du Groupe de travail pour que celui-ci englobe les activités délictueuses, compte tenu du nombre de transactions qui ont lieu en ligne. Un autre conseiller suggère que le mandat englobe également les questions relatives à l'addiction.

2.4 Un observateur se déclare satisfait des travaux accomplis par l'Organisation des télécommunications du Commonwealth dans le domaine de la protection en ligne des enfants. Il encourage tous les membres du Conseil à participer à la session WePROTECT de la Global Alliance qui se tiendra à l'occasion du Forum du SMSI en juin 2017.

2.5 Le Conseil **prend note** du Document C17/15 et **demande** au secrétariat de tenir compte des commentaires formulés par les conseillers.

2.6 Le Secrétaire général, faisant observer que le Groupe de travail n'a actuellement pas de président ou de vice-président, informe le Conseil que des consultations sont en cours en vue de désigner des personnes à ces fonctions.

# 3 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Document [C17/17](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0017/fr))

3.1 La Chef du protocole présente le Document C17/17 et fait observer que le thème retenu pour l'édition de 2017 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD) est "Les mégadonnées pour un méga-impact". Pour 2018, le thème proposé pour la Journée mondiale est "Vers une utilisation positive de l'intelligence artificielle pour tous".

3.2 Plusieurs conseillers décrivent les manifestations organisées par leur pays et administrations pour célébrer les éditions de 2017 et 2018 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, manifestations qu'ils considèrent comme un moyen de sensibilisation important. D'après un conseiller, l'UIT devrait mettre à disposition des Etats Membres des outils visuels leur permettant de mettre en avant le rôle que joue cette Journée dans le monde.

3.3 Un conseiller insiste sur l'importance du projet pilote de l'UIT intitulé "Utilisation des mégadonnées pour mesurer la société de l'information", lancé en 2016, dont les résultats serviront de base aux plates-formes de gestion de l'information qui sous-tendent les initiatives nationales relatives aux ODD.

3.4 Un autre conseiller, notant que les progrès réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle ont pour corollaire de soulever des préoccupations d'ordre économique, sécuritaire et éthique qui ne relèvent pas du mandat de l'UIT, que l'UIT va accueillir le Sommet mondial "L'intelligence artificielle au service du bien social" en juin 2017 et que la Commission d'études 3 de l'UIT‑T a décidé d'organiser un atelier sur l'intelligence artificielle, suggère que le thème de l'édition de 2018 de la Journée mondiale soit: "Les ODD au service de la réduction de l'écart en matière de normalisation", étant donné que le thème retenu pour la CMDT-17 est "Les TIC au service des objectifs de développement durable", au lieu de reprendre le thème de l'intelligence artificielle.

3.5 Plusieurs conseillers approuvent le thème proposé pour l'édition de 2018 de la Journée mondiale. L'intelligence artificielle constitue une question importante qui doit être examinée au plus haut niveau, et non pas simplement au sein des commissions d'études. Cela étant, on pourrait simplifier le libellé en optant pour le thème "L'intelligence artificielle pour tous".

3.6 Le Conseil **approuve** le thème de l'édition de 2018 de la Journée mondiale et **décide** de retenir pour l'édition de 2019 de cette Journée le thème suivant: "Les ODD au service de la réduction de l'écart en matière de normalisation".

3.7 Le Secrétaire général déclare que le projet de l'UIT intitulé "Utilisation des mégadonnées pour mesurer la société de l'information" aidera les Etats Membres à transformer des données imparfaites, complexes et souvent non structurées en informations exploitables. Il invite les conseillers à participer à une réunion-débat qui se tiendra immédiatement après la séance, au cours de laquelle seront débattues des questions cruciales sur les mégadonnées et leur utilisation pour favoriser le développement, notamment parmi les groupes les plus marginalisés

3.8 Le conseiller des Emirats arabes unis, qui offrira un déjeuner pour les conseillers après la réunion-débat, explique que les mégadonnées sont une question importante pour son pays, qui a pris un certain nombre de mesures dans ce domaine.

# 4 Déclaration du Secrétaire, Ministère de l'information et de la communication, Népal

4.1 M. Mahendra Man Gurun, Secrétaire, Ministère de l'information et de la communication du Népal, prononce la déclaration reproduite à l'adresse suivante:   
<http://www.itu.int/en/council/2017/Documents/SR/Nepal.docx>.

# 5 Activités de l'UIT relatives à l'Internet (Document [C17/33](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0033/fr) et [C17/86](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0086/fr))

5.1 La Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM) présente le Document C17/33, qui rend compte des activités se rapportant à l'Internet menées par l'UIT depuis la session de 2016 du Conseil relativement aux Résolutions 101 (Rév. Busan, 2014), 102 (Rév. Busan, 2014), 133 (Rév. Busan, 2014) et 180 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier en ce qui concerne les questions se rapportant aux réseaux IP, au développement des réseaux NGN et de l'Internet de demain, au protocole IPv6, aux questions de politiques publiques relatives à l'Internet, au protocole ENUM, à la connectivité Internet internationale et aux points d'échange Internet, ainsi qu'à la participation de l'UIT au 11ème Forum sur la gouvernance de l'Internet (Mexique, 2016).

5.2 Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle des points de vue divergents sont exprimés pour ce qui est de savoir si le Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) doit élaborer des recommandations qui seraient examinées par le Conseil. Il y a également une discussion et des points de vue divergents sont exprimés concernant l'inclusion dans le mandat du GTC-Internet de certains points comme la neutralité du réseau, l'authentification et le respect de la sphère privée. La Présidente relève que les observations formulées concerne le rapport du GTC-Internet, qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour à part et sera examiné à une séance ultérieure.

5.3 Concernant le Document C17/33, un conseiller souligne l'importance de la coopération et de la poursuite des efforts visant à protéger les noms de domaine correspondant à des noms d'organisations internationales.

5.4 En réponse à des questions posées par un conseiller, le Directeur du TSB explique que l'un des résultats de la coopération ininterrompue entre l'UIT et la Corporation for National Research Initiatives et la Fondation DONA sur les systèmes de gestion de l'information évolués apparaît dans le nouveau moteur de recherche disponible sur le site web de l'UIT-T. L'UIT continue d'aider les Etats Membres à mieux comprendre les activités de la Fondation DONA. L'utilisation du système Handle ne relève pas du mémorandum d'accord conclu avec cette Fondation. La Commission d'études 2 de l'UIT-T attend toujours des contributions concernant le risque de confusion avec le plan de numérotage UIT‑T E.164 dans le système DNS, en ce qui concerne la fourniture de noms de domaine tout numériques.

5.5 Répondant à une question, le conseiller juridique précise de l'UIT joue un rôle important dans la coalition d'organisations internationales qui négocie avec l'ICANN pour protéger les noms et sigles des organisations internationales. Des progrès considérables ont été accomplis concernant la protection de ces noms: le Conseil d'administration de l'ICANN a en effet décidé de mettre en oeuvre une protection pour les noms complets au deuxième niveau en transformant la "liste de noms réservés" temporaire en liste permanente et un accord a été trouvé concernant

deux mesures relatives à la protection des sigles d'organisations internationales de deuxième niveau en cas d'utilisation abusive. S'agissant de la protection des sigles d'organisations internationales, une question importante relative au règlement des différends doit encore être résolue.

5.6 En réponse à d'autres questions des conseillers, la Chef du Département SPM explique que le 11ème Forum sur la gouvernance de l'Internet était ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à toutes les parties prenantes, comme le Forum du SMSI. L'UIT participe au Groupe de travail de la CSTD sur le renforcement de la coopération et continuera d'améliorer les rapports qu'elle présente afin d'y faire figurer les informations demandées.

5.7 Le Conseil **prend note** du Document C17/33.

5.8 La Présidente invite les conseillers à communiquer au secrétariat leurs vues sur les activités décrites dans le Document C17/33, par écrit et par courrier électronique, avant le vendredi 19 mai à midi, en vue de leur compilation dans un document qui ne sera pas édité. Elle rappelle que le rapport, ainsi qu'une compilation regroupant les vues des Etats Membres du Conseil et le compte rendu pertinent, seront transmis comme formant un tout, avec une lettre de couverture appropriée, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

5.9 Le conseiller de la Suisse invite les conseillers à prendre part au prochain Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui aura lieu en décembre 2017 à Genève.

5.10 Le conseiller de l'Inde présente la contribution commune (Inde, Bangladesh, Nigéria, Tunisie, Ouganda) – Document C17/86 – qui contient des propositions visant à améliorer le rapport figurant dans le Document C17/33, afin d'y faire figurer les informations sur le développement des réseaux NGN et des réseaux futurs, sur les rôles et activités d'autres organisations internationales concernées, décrivant leur participation à l'examen des questions liées aux réseaux IP et le degré de collaboration entre l'UIT et ces organisations, conformément à la Résolution 101 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. Il est par ailleurs proposé dans la contribution, conformément au mandat indiqué dans la résolution, que le rapport de l'UIT comporte des propositions concrètes visant à améliorer les activités de l'UIT et cette coopération.

5.11 Plusieurs conseillers souscrivent aux propositions figurant dans la contribution et il est convenu que le rapport du Secrétaire général doit être amélioré en intégrant ces informations et ces propositions.

5.12 La Présidente propose que le secrétariat s'efforce de faire figurer davantage de précisions dans le rapport sur les activités de l'UIT relatives à l'Internet pour les points énumérés dans la contribution, en tenant dûment compte du nombre de pages autorisé.

5.13 Il en est ainsi **décidé**.

5.14 Il est **pris note** du Document C17/86.

Le Secrétaire général: La Présidente:  
H. ZHAO E. SPINA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_